

---

- Budget primitif 2025

---

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE  
VENTADOUR

.....

L'an deux mille vingt-cinq, les trois avrils à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil, Mairie d'Ussel.

**Étaient présents** : M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté. - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Louis **BACHELLERIE**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté - M. Philippe **ROCHE**, Haute-Corrèze Communauté.

**Étaient excusés** : M. Philippe **CARTIER**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZILO**, Haute Corrèze Communauté - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté (pourvoir à M. Charles FERRE) - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté. – M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (pourvoir à M. Charles FERRE)

**Assistaient en outre à la réunion** : Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Lucille **BENESTEAU**, Directrice Générale Adjointe, Haute Corrèze Communauté – Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Philippe **ROULLET**, Directeur des Services Techniques, Ussel. – M. Madix **MOUANDZA**, Responsable des Finances, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres

REÇU LE  
04 AVR. 2025  
SOUD, RÉFECTURE D'USSSEL  
(CORRÈZE)

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les propositions budgétaires de l'année 2025 en inscriptions nouvelles sans crédits de reports.

Globalement, la présentation en est la suivante :

- ⇒ En section de Fonctionnement : 6 337 311,10 € (en dépenses et recettes)
- ⇒ En section d'Investissement : 6 070 961,10 € (en dépenses et recettes)

Présentation détaillée :

#### En Section de Fonctionnement

➤ Les dépenses :

- Au chapitre 002 – Résultat antérieur reporté : une inscription de 92 077,96 €.
- Au chapitre 011 - charges à caractère général : un total de 520 550 € comprenant :
  - Les prévisions de dépenses liées aux zones syndicales (stocks : 357 500 €) :
    - o Zone de l'Empereur : 13 000 € frais de maîtrise d'œuvre pour voirie, 55 000 € station de pompage, 166 000 € voie d'accès, 40 000 € dossier loi sur l'eau et fourniture compteur eau brute, 17 500€ travaux divers, 31 000 € rénovation éclairage public, Travaux terrain à vendre à JUILLARD (frais de bornage parcelle 3 500€).
    - o Zone de Tra le Bos : 11 500 € bâche incendie, 20 000 € plateforme à aménager sous les bâches à incendie.
  - Maintenance et entretien liés aux zones syndicales (hors stocks) : 78 000 €
  - Inscription destinée à couvrir les dépenses usuelles – énergie (72 000€), assurances, taxes foncières, frais bancaires et autres (pour un total de 13 050 €).- Au chapitre 012 - charges de personnel : l'inscription annuelle d'un montant de 30 000 € pour honorer le remboursement des mises à disposition pour le suivi technique par les communes d'Ussel et d'Egletons et par la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières d'un agent secrétaire comptable pour l'exercice 2025 (0.25 ETP)
- Au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 0 €
- Au chapitre 66 - charges financières : une inscription d'un montant total de 47 000 € destinée à couvrir la prise en charge des intérêts des emprunts et les intérêts courus non échus (obligation de la M57).
- Au chapitre 67 – charges exceptionnelles : 0 €
- Au chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections, une inscription de 5 501 441,13 € :
  - \* une écriture d'ordre de 5 496 961,10 € qui correspond à la reprise du stock initial et la comptabilisation de la sortie des lots vendus,
  - \* une écriture d'ordre de 4 480,03 € qui correspond à l'amortissement d'études restant.
- Au chapitre 043 - opération d'ordre à l'intérieur de la section : une inscription de 50 000 €, afin de prendre en compte les frais financiers (intérêt d'emprunts et de ligne de trésorerie) pour pouvoir les intégrer à la valeur des terrains - opération obligatoire dans le cadre de la gestion de stocks (contre-passation au chapitre 043 en recette de fonctionnement pour un montant identique).

- Au chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : une inscription d'un montant de 96 242,01 €

➤ **Les recettes :**

- Au chapitre 70 – Produits de services : un total de 159 500 € comprenant :
  - Les prévisions de recettes liées aux ventes de terrains aménagés (72 500 €)
    - La convention eau brute avec Panneaux de Corrèze : 85 000 €
    - Les conventions de locations diverses : 2 000 €
- Au chapitre 74 - dotations participations : pour un total de 240 350 €, il s'agit des participations versées par les EPCI membres du syndicat (221 850 €) et une subvention DIEGE pour la rénovation éclairage public (18 500 €).
- Au chapitre 77 – Produits exceptionnels : 0 €
- Au chapitre 043 – transfert des intérêts : montant identique au montant repris dans le chapitre stocks - dépenses de fonctionnement, soit 50 000 €. Cette inscription correspond au montant des intérêts à régler cette année sur les emprunts contractés pour l'aménagement des zones d'activités et des frais bancaires liés à la ligne de trésorerie.
- Au chapitre 042 – Variation production constatation stock final : une inscription totale de 5 831 961,10 € qui correspond, en écritures d'ordre, d'une part à la déclaration du stock des travaux en cours de fin d'année (soit la reprise du stock initial complétée des réalisations de 2025 déduction faite de la part des terrains aménagés [contrepassation de cette écriture en dépenses d'investissement au chapitre 040 - compte 3555] et d'autre part à la comptabilisation des lots aménagés et vendus sur 2025, [contrepassation de cette écriture en dépenses d'investissement au chapitre 040 - compte 3555]).
- Au chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : une inscription de 55 500€ pour le loyer bail emphytéotique sur la Zone de l'empereur (23 000 €) et la contribution du conseil Départemental de la Corrèze (32 500 €).

**En Section d'Investissement**

➤ **Les dépenses :**

- Au chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections : une inscription de 5 831 961,10 € liée à la gestion de stocks des zones syndicales.
- Au chapitre 16 – emprunt : une enveloppe de 239 000 € destinée au remboursement de l'annuité en capital des emprunts en cours et éventuellement nouveau.
- Au chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 0 €
- Au chapitre 204 – subventions équipements versées : 0 €

➤ *Les recettes :*

- Au chapitre 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté : correspond au résultat antérieur reporté pour un montant de 130 437,27 €.
- Au chapitre 10 - Réserves : l'affectation des résultats de l'exercice 2024 pour 0 € ainsi que le prévoit la délibération d'affectation des résultats.
- Au chapitre 040 – opération d'ordre et de transfert entre sections : une inscription de 5 501 441,13 € comprenant :
  - \* la reprise du stock initial auquel s'ajoute la sortie de stock des lots vendus pour 5 496 961,10 € (contrepartie du compte 71355 en dépenses de fonctionnement)
  - \* et 4 480,03 € (amortissement de subventions d'équipements versées restant)
- Au chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : une inscription d'un montant de 96 242,01 €
- Au chapitre 16 – Emprunts et Dettes : 342 840,69 € d'emprunt d'équilibre



Après en avoir délibéré, le Budget Primitif de l'exercice 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

REÇU LE  
04 AVR. 2025  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

Christophe ARFEUILLERE



REÇU LE  
04 AVR. 2025  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)